République Française
Département : INDRE
Arrondissement : (Le) Blanc
CIRON - Commune

Séance du lundi 14 septembre 2026

Délibération N° DE_056_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 08/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Florian LAFOUX.

Présents : Florian LAFOUX, Jean-Marie PAGNARD, Marie DOS REIS VIANA, Bruno LAFOUX, Laure BOUGON, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Marion DESQUESNES MAILLOCHON, Florence GIARD, Laurent GOUBARD, Céline PAGNARD, Didier PONTON

Représentés :

Absents et Excusés : Philippe CHAMBLET, Jean FUENTES, Maria PELLETIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Céline PAGNARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention SDEI

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5212-26,

Vu la délibération du SDEI n°05-2026-20 du 20 mai 2026 relative à un du fonds de concours pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,

Vu la délibération de la commune n°DE_2022_026 du 22 juin 2022 relative à l'adhésion au service de conseil en énergie partagé et la convention d'adhésion signée le 25 juin 2022…

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités adhérentes au service CEP sous forme de fonds de concours ;

Considérant le règlement d'intervention précisant les modalités d'attribution d'un fonds de concours pour la rénovation énergétique des bâtiments publics ;

Considérant que la collectivité souhaite procéder à la rénovation énergétique du logement communal situé 4 rue de l'Eglise Saint Georges;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour ctivité, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes HT	
Changement du système de chauffage par une PAC air/eau - Isolation par l'intérieur - Changement des menuiseries	61 183,00 €	Etat (DETR)	42 263,47 €
		Département	14 880,00 €
		Région (CRST)	27 532,35 €
		SDEI	24 473,20 €
		Auto-financement	31 729,20 €
Coût total des travaux HT = 140 878,22 €		Total	140 878,22 €

Date de transmission de l'acte: 17/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
036-213600539-DE_056_2026-DE
A G E D I

Mise en ligne le : 22/10/2026 13:51 (Europe/Paris)
Collectivité : Ciron
https://www.intramuros.org/ciron/documents_administratifs/83674

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Décide de répondre au dispositif incitatif d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics en vue d'obtenir un fonds de concours participant au financement des travaux de rénovation énergétique du logement situé 4 rue de l'Eglise Saint Georges.

-S'engage à communiquer sur le financement obtenu au titre du fonds de concours rénovation énergétique des bâtiments publics ;

-Autorise le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre à communiquer sur le projet retenu dans sa communication globale ;

-Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Cette délibération est mise aux voix.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Florian LAFOUX
Président de séance

Céline PAGNARD
Secrétaire de séance

MAIRIE DE CIRON (Indre)

Date de transmission de l'acte: 17/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
036-213600539-DE_056_2026-DE
AGEDI

Mise en ligne le : 22/10/2026 13:51 (Europe/Paris)
Collectivité : Ciron
https://www.intramuros.org/ciron/documents_administratifs/83674